



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : budget

Question écrite n° 69470

Texte de la question

M. Xavier Deniau signale à Mme la ministre de la culture et de la communication qu'il existe un décalage de plus en plus marqué entre les crédits inscrits et ceux effectivement dépensés : il y aurait 750 millions de francs non dépensés. Il lui demande les raisons de cette différence.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'interroge sur l'existence d'un décalage entre les crédits inscrits et les crédits effectivement consommés qui se situerait à hauteur de 750 millions de francs. Ce montant, affiché dans le cadre du projet de loi de finances 2002, correspond en réalité à la totalité des moyens nouveaux dont le ministère de la culture disposera dans le cadre de ce projet de loi de finances. Ces moyens nouveaux correspondant ainsi, d'une part à un montant de mesures nouvelles de 386,12 millions de francs (hors réserve parlementaire) et d'autre part à l'autorisation de redéployer des crédits de paiement à hauteur de 378,83 millions de francs. Le redéploiement des 378,83 millions de francs de crédits de paiement concerne pour 238,83 millions de francs des crédits du chapitre 56-20 (patrimoine monumental) et pour 140 millions de francs le chapitre 66-91 (subventions aux maîtres d'ouvrages locaux). Pour le patrimoine monumental, c'est le décalage entre l'échéancier d'ouverture des crédits de paiement et le rythme des paiements constatés pour les opérations de restauration des monuments historiques qui a permis de procéder à un redéploiement. Pour le chapitre abritant les crédits des subventions d'investissement accordés par l'Etat, le redéploiement a été rendu possible en raison des ouvertures excédentaires auxquelles il avait été procédé pour résorber la dette des DRAC suite à des annulations de crédits massives les années antérieures.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Deniau](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69470

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6682

Réponse publiée le : 14 janvier 2002, page 177